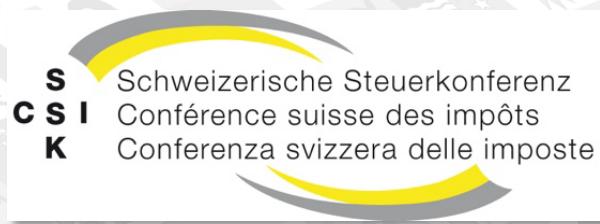


Newsletter eBilan

Édition du 23 janvier 2026



eBilan : un projet de la stratégie informatique CSI

Situation initiale

La stratégie informatique CSI a été approuvée fin 2020 par les responsables des administrations fiscales cantonales et début 2021 par les directrices et directeurs cantonaux des finances.

La stratégie informatique de la CSI prévoit des processus harmonisés à l'échelle nationale et des systèmes fiscaux interopérables, qui doivent être mis en œuvre dans un délai de 10 à 20 ans.

Cinq axes stratégiques ont été définis pour atteindre ces objectifs.

- L'axe stratégique S1 vise à établir une compréhension commune dans le domaine des personnes physiques et donc dans le domaine des opérations de masse.
- L'axe stratégique S2 vise à exploiter activement les opportunités dans le domaine des personnes morales.
- L'orientation S3 se concentre sur les besoins en matière d'échange de données et sur une numérisation complète des processus de bout en bout.
- L'orientation S4 a pour objectif de jeter les bases permettant la mise en place de systèmes fiscaux interopérables grâce au développement d'une architecture de référence.
- Afin de pouvoir aborder ces thèmes, l'orientation S5, qui apporte son soutien, a pour objectif de professionnaliser davantage la CSI et de promouvoir activement la collaboration.

Bon à savoir

- **Le terme « E-Bilan »** désigne les comptes annuels électroniques (bilan et compte de résultat) conformément à la taxonomie CH 2025 de [xBRlch](#).
- **Le terme « eBilan »** désigne le projet « processus de transmission global » de Swissdec et de la CSI.

Orientation S2

L'orientation S2 vise à exploiter activement les opportunités dans le domaine des personnes morales (PM).

Les activités prioritaires de S2 ont été définies comme **étant la standardisation du bilan électronique pour la déclaration fiscale des PM, l'uniformisation des rubriques et l'harmonisation de la déclaration fiscale des PM**.

Cela signifie que la déclaration d'impôt en ligne pour les personnes morales doit être uniformisée dans toute la Suisse. À cette fin, les mêmes informations doivent être demandées et les mêmes annexes exigées dans toutes les solutions de déclaration cantonales.

Le bilan électronique fera désormais partie intégrante de la déclaration fiscale. Il devra être transmis électroniquement directement depuis la comptabilité vers la solution de déclaration. Selon le type d'entreprise, d'autres informations fiscales spécifiques devront également y être complétées.

Trois sous-projets ont été mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le sous-projet 1 a permis de développer le bilan électronique. Celui-ci comprend notamment le bilan et le compte de résultat. La norme relative au bilan électronique est définie dans la taxonomie CH 2025, publiée le 8 octobre 2025.

Le sous-projet 2 était responsable du contenu technique de la déclaration fiscale, y compris le bilan électronique. Le contenu a été défini dans la nouvelle norme eCH-0276 E-Bilan et E-Tax PM, qui remplacera, après une période transitoire, la norme eCH-0229 existante relative aux données de déclaration fiscale des personnes morales. La norme eCH-0276 E-Bilan et E-Tax PM a été publiée le 5 décembre 2024.

La transmission uniforme et centralisée des données fait l'objet du **sous-projet 3**. Du côté de

Swissdec, ce projet est appelé « eBilan » et comprend la transmission des normes suivantes :

- Les comptes annuels sont transmis directement depuis le système ERP aux solutions de déclaration cantonales à l'aide de la norme **CH-Taxonomie 2025**, sans aucune rupture de média.
- La déclaration fiscale est transmise à partir de la solution de déclaration aux domiciles fiscaux principaux et secondaires à l'aide de la norme **eCH-0276 E-Bilan et E-Tax PM**, sans aucune rupture de média.

Les spécifications techniques nécessaires à cet effet sont fournies par la Conférence suisse des impôts et Swissdec.

Taxonomie CH 2025

La [taxonomie CH 2025](#) est publiée par l'association XBRL Suisse, une juridiction officielle de XBRL International. L'association XBRL Suisse travaille en étroite collaboration avec la Conférence suisse des impôts pour développer la taxonomie CH. Le bilan électronique repose sur les prescriptions comptables du Code des obligations (CO) et s'appuie sur le plan comptable pour les PME de SwissAccounting. Il comprend le bilan, le compte de résultat et l'annexe conformément à l'art. 959c CO, sous une forme lisible par machine.

La Suisse s'inscrit ainsi dans une évolution mondiale déjà bien avancée. Il existe actuellement plus de 217 mises en œuvre réglementaires actives de XBRL dans le monde. Dans des pays comme les Pays-Bas, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, XBRL est utilisé avec succès depuis des années dans le cadre d'initiatives de reporting commercial standardisé (SBR). Le SBR définit le contenu, les processus et les normes (par exemple, quels rapports, quels champs, quelles validations), tandis que XBRL représente le format technique pour la mise en œuvre de ces normes. Cette combinaison permet d'utiliser plusieurs fois les données saisies à des fins différentes. Ainsi, la taxonomie suisse pourrait être utilisée ultérieurement, si nécessaire, pour des rapports destinés à d'autres destinataires de données, tels que l'Office fédéral de la statistique ou les banques.

Transmission électronique du bilan électronique

La transmission du bilan électronique s'effectue directement depuis le système ERP des entreprises via le distributeur Swissdec vers la solution de déclaration cantonale. Elle repose sur les spécifications techniques du transmetteur et la taxonomie CH 2025. Celles-ci seront publiées au deuxième trimestre 2026 sur le site web de Swissdec.

Déroulement du processus

1. Création du fichier XBRL dans l'ERP : Le système ERP génère un fichier d'instance XBRL complet conformément à la taxonomie CH 2025 (bilan, compte de résultat et annexe).
2. Transmission à la solution cantonale de déclaration via Swissdec d'un simple clic.
3. La personne autorisée peut valider le fichier XBRL dans la solution cantonale de déclaration et compléter d'autres données.

Calendrier et disponibilité

La **phase pilote** aura lieu en 2026 avec certains fabricants d'ERP (dont Abacus) et les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Obwald.

La mise **en service** régulière est prévue pour le 1er janvier 2027.

La norme Swissdec eBilan utilise la même architecture de sécurité que la procédure Swissdec ELM et répond ainsi à des normes identiques et éprouvées en matière de sécurité et de protection des données. La transmission des données est entièrement cryptée, y compris l'authentification et la garantie de la confidentialité, de l'intégrité et de l'authenticité des données. La transmission s'effectue exclusivement via l'infrastructure Swissdec à des destinataires autorisés. Pour plus d'informations sur la sécurité des données, consultez :

<https://swissdec.ch/fr/dataprotection>

Norme eCH-0276 E-Bilan et E-Tax PM

La norme [eCH-0276 E-Bilan et E-Tax PM](#) définit le contenu de la déclaration fiscale pour les personnes morales dans toute la Suisse. Les chiffres et les annexes sont harmonisés à l'échelle nationale, tout en tenant systématiquement compte des particularités cantonales. Cela garantit que les domiciles fiscaux principaux et secondaires puissent recevoir et traiter électroniquement les données des solutions de déclaration fiscale.

Le traitement ultérieur des données standardisées dans les cantons ne fait pas partie du projet CSI. En tant que destinataires, les cantons décident eux-mêmes s'ils souhaitent imposer des exigences lors de la réception des données basées sur la norme et, le cas échéant, lesquelles.

Transmission électronique de l'eCH-0276

Après intégration et vérification des données fiscales dans la solution de déclaration cantonale, les données sont transmises au domicile fiscal principal et aux domiciles fiscaux secondaires concernés via Swissdec à l'aide de la norme eCH-0276.

Calendrier

Les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Obwald utilisent déjà la norme à partir de la période fiscale 2025 avec la version 1.0.4.

À partir de **la période fiscale 2026**, la version 2.0.0 est prévue, la publication est planifiée au deuxième trimestre 2026. Le projet peut déjà être lancé en s'adressant à la cheffe de projet.

L'objectif est que, dès le 1er janvier 2027, tous les cantons puissent recevoir la norme eCH-0276 E-Bilan et E-Tax PM pour les domiciles fiscaux secondaires, soit sous forme entièrement électronique, soit au moins sous forme de rapports au format PDF.

Procédure de certification et de contrôle de conformité

Pour que les fabricants d'ERP puissent transmettre de manière productive des données fiscales via Swissdec, une certification Swissdec est nécessaire. Celle-ci comprend une certification des services de base, qui constituent le fondement technique de toutes les normes Swissdec. Cette partie est complétée avec la certification métier de la suite du processus. L'éditeur de l'ERP obtient alors le certificat requis.

Les solutions de déclaration cantonales et commerciales doivent prouver, au moyen d'un contrôle de conformité, que toutes les exigences des spécifications techniques sont mises en œuvre. Ces spécifications sont encore en cours de finalisation.

Les informations relatives à la certification et au contrôle de conformité seront publiées au deuxième trimestre 2026 sur le site web de Swissdec.

Adaptateur Swissdec

La transmission électronique des données s'effectue via des interfaces Swissdec standardisées, conformément aux spécifications définies. La réception s'effectue via l'adaptateur Swissdec, utilisé avec succès depuis plus de dix ans pour l'impôt à la source et les certificats de salaire (ELM). Cet adaptateur est installé et opérationnel dans tous les cantons. Les fabricants de logiciels disposent d'un environnement de test et de réception ainsi que d'exemples de charges utiles conformes à la norme eCH-0276.

Contact

Conférence suisse des impôts CSI, département Informatique (CSI IT)

Michael Baeriswyl
Délégué CSI IT
michael.baeriswyl@ssk.ewv-ete.ch

Andreas Lindenmann
Délégué adjoint CSI IT
andreas.lindenmann@ssk.ewv-ete.ch

Marianne Nufer
Cheffe de projet sous-projet S2
marianne.nufer@anma.swiss

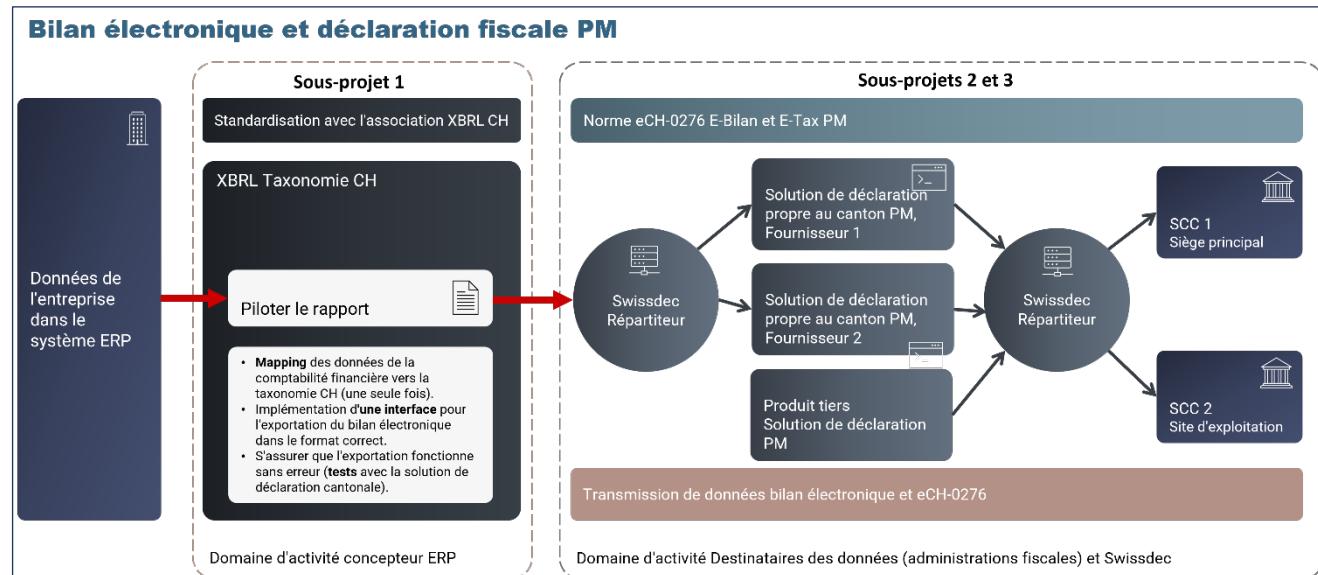


Illustration : transmission de données via un distributeur